

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/OCT/145	
Date du conseil municipal 22/10/2021	овјет :
Date de la convocation 15/10/2021	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES
Date de l'affichage 15/10/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 15 octobre 2021.

Étaient présents:

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents:

- Sylvie POIRIER représentée par Alban LANSELLE
- Nimca CIGE représentée par Edith LION
- Cédric CONTENT représenté par Stéphanie SCHUT
- Anne-Laure DE BELLEVILLE représentée par Nolwenn LE BOUTER
- Serge **HAMELIN**
- Chantal REGNAULT-GALLOIS

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'arrêté municipal n° 2012/DPV-PEL/AS/NP/551 en date du 21 juin 2012, portant Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs maternel "Les Pitchounes",

VU l'arrêté municipal n° 2012/DPV-PEL/AS/NP/578 en date du 21 juin 2012, portant Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs élémentaire "La Jouerie",

VU la délibération n° 2014/MAI/103 approuvant les règlements intérieurs des accueils collectifs de mineurs,

Vu la délibération n° 2018/JUIL/110 approuvant les modifications au règlement précédent,

VU la délibération 2021/AVRIL/046 modifiant le règlement intérieur des accueils pré et post scolaires,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre ce règlement en corrélation avec le paramétrage du logiciel effectué pour une meilleure gestion du pré paiement,

CONSIDERANT le nouveau règlement établi à cet effet,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix Pour et 6 voix Contre,

ARTICLE 1:

APPROUVE le règlement de fonctionnement des accueils pré et post scolaires joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2:

DIT que ce règlement intérieur est applicable à compter du 1er janvier 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 octobre 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission

en Sous-Préfecture le 27 10 121 Et de la transmission ou notification

et publication le 99

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER